

www.e-rara.ch

Catechisme Ou Instruction Familiere

Drelincourt, Charles

A Zurich, MDCC XXXIV

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: 18.1955,2

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-94130>

Seconde partie. Des bonnes oeuvres.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

tabernacle corporel, pour revêtir le domicile éternel qui est du Ciel Et la troisième, après la résurrection lors qu'en corps & en ame nous jouirons des biens qu'œil n'a point vûs & qu'oreille n'a point ouïs, & qui ne sont point montez au cœur d'homme : mais que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment.

D. Quels sont les principaux biens dont nous jouirons en cette vie glorieuse ?

R. C'est de conoitre Dieu parfaitement, & de le contempler face à face ; de l'aimer ardemment, & de n'aimer rien qu'en lui, & pour l'amour de lui, d'avoir une sainteté accomplie & exempte de tous défauts : de jouir d'une joye Permanente : qui se fasse sentir en toutes les facultez de nos corps & de nos ames, & d'être rendus semblables à Dieu même : Car lors que nous le verrons tel qu'il est, nous serons rendus semblables à lui, 1. *Jean.* 3.

Fin de la premiere Partie.

SECONDE PARTIE.

Des bonnes Oeuvres.

D. Par quel moyen esperez vous d'être sauvé ?

R. Par la Mort & passion de nôtre Seigneur Jesus-Christ.

D. Puis que Jesus-Christ nous a rachetez par sa Mort & passion, est il-necéssaire de faire des bonnes œuvres ?

R. Ouy : Car ce qu'il nous a rachetez de la main de nos ennemis c'est afin que nous le servions sans crainte, en sainteté & en justice, tous
les

les jours de nôtre vie : & que nous lui foyons un peuple particulier adonné aux bonnes œuvres.
Luc. 1. 1. Tim. 2.

D. A quoi servent les bonnes œuvres ?

R. A glorifier Dieu & à édifier nos prochains. Que vôtre lumiere reluise devant les hommes afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient vôtre Père qui est aux Cieux. *Matth. 5.*

D. N'ont elles point d'autre usage ?

R. Elles sont la marque & la livrée des enfans de dieu, & le sceau de nôtre adoption & de nôtre union à Jesus-Christ. C'est pourquoi l'Apôtre St. Pierre nous exhorte à affermir nôtre vocation & nôtre élection par de bonnes œuvres. *En sa seconde Epitre chap. 1.*

D. L'homme en l'état de sa nature corrompue, peut-il faire des bonnes œuvres ?

R. Non : Car toutes les imaginations des pensées du cœur de l'homme ne sont rien que mal en tout temps ; Et nous ne pouvons de nous, comme de nous-même, penser aucune chose bonne. *Gen. chap. 6. & 8. & 1. Cor, chap. 3.*

D. Par quel moyen donc faisons-nous de bonnes œuvres ?

R. Par l'efficacité de la grace de dieu, & par la vertu de son Esprit d'adoption. Car comme dit l'Apôtre au 2. des Philip. *C'est Dieu qui produit en nous avec efficacité, & le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir.*

D. Après que Dieu nous a rendus participans de sa grace & de son Esprit de regeneration, nos bonnes œuvres n'ont elles plus de défaut, & nôtre sanctification est elle entièrement parfaite ?

R. Qui

R. Qui est-ce qui peut dire, J'ai purgé mon cœur ? Je suis net de mon péché ? *Aux Proverbes chap. 10.* Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous-nous séduisons nous-mêmes ; & il n'y a point de vérité en nous. *En la 1. Epître de S. Jean ch. 1.* C'est pourquoi les plus avancez en la sanctification demandent à Dieu tous les jours qu'il leur pardonne leurs pechez.

D. Mais n'est-ce pas outrager le S. Esprit de dire que les œuvres que nous faisons par sa grace sont défectueuses & imparfaites ?

R. Nullement ; car nous lui donnons toute la loüange & toute la gloire en ce qu'il y a de bon en nos œuvres ; & nous reconnoissons que les défauts & les imperfections qui s'y rencontrent viennent des restes de nôtre corruption. La chair convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair, & ces choses la sont opposées l'une à l'autre, de sorte que nous ne faisons pas les choses que nous voudrions, comme dit l'Apôtre au 5. *des Gallates.*

D. Mais si Dieu vouloit, pourroit-il pas nous sanctifier parfaitement dès cette vie ?

R. Il n'y a point de doute qu'il pourroit nous rendre aussi saints & aussi parfaits que nous serons dans le Ciel. Mais il nous veut faire reconnoître de plus en plus la grandeur de nôtre corruption naturelle ; Il veut mettre de la différence entre le lieu des combats & des victoires, & le lieu des triomphes ; Il veut que nous travaillions sans-cesse à dépouiller le corps du péché, & que nous soupirions après cet état glorieux où nous serons sans tache & sans souillure, disant avec l'Apôtre. *Je n'ai point encore apprehendé ; mais*
je

je sai une chose , c'est qu'en oubliant les choses qui sont en arriere, & m'avancant aux choses qui sont en devant, je tire vers le but, assavoir au prix de la supernelle vocation de Dieu en *Jesu-Christ*. *Philippiens. 3.*

D. Puisque nos meilleures œuvres portent les marques de nos infirmités, sont-elles agréables à Dieu ?

R. Il les a tres-agréables, parce qu'il les regarde en sa grande miséricorde, & que comme un père débonnaire, il en supporte les défauts. Et nôtre Seigneur *Jesu-Christ* les couvre de son mérite infini. C'est pourquoi *Saint Pierre* dit que nous ofrons des sacrifices spirituels agréables à Dieu par *Jesu-Christ*. *En sa 1. Epitre chapitre 2.*

D. Puisque nos bonnes œuvres sont agréables à Dieu, peut-on dire quelles sont méritoires de la vie éternelle ?

R. Nullement, car quand nous aurions fait tout ce qui nous est commandé, nous sommes des serviteurs inutiles, ce que nous étions obligés de faire nous l'avons fait. *Luc. 17.* Les gages du péché c'est la mort, mais le don de Dieu c'est la vie éternelle par nôtre Seigneur *Jesu-Christ*. *Rom. 6.* Nous sommes sauvés par la grace par la foi, & cela non point de nous, c'est le don de Dieu, non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie, *Ephes. 2.*

D. D'où vient donc qu'il est si souvent parlé de récompense, & que l'Apôtre dit que la piété a les promesses de la vie présente, & de celle qui est à venir. *1. Timoth. 4.*

R. Parce qu'en effet Dieu récompense nos bonnes œuvres, & en cette vie, & en la vie éternelle.
Mais

Mais ce n'est pas d'une recompense méritée, ni d'un salaire de mercenaire ; c'est d'une recompense gratuite, & d'un salaire tel qu'un bon père donne à ses enfans pour les encourager à bien-faire. C'est pourquoi Dieu parle de faire misericorde à ceuz-la-même qui obéissent à ses commandemens. *Exodé 20.*

D. Ne pouvons-nous pas donc nous appuyer sur nos œuvres, & prier Dieu qu'en vertu d'elles, il nous reçoive en sa gloire ?

R. Au contraire, nous avons à dire avec le Prophète David. *N'entre point en conte ni en jugement avec ton serviteur, car nul vivant ne sera justifié devant toi. O Seigneur ! si tu prends garde aux iniquités, Seigneur, qui est-ce qui subsistera ? mais il y a pardon par devers toi, afin que tu sois craint.* Au Psaume 130. & 143.

D. Comment donc osons nous approcher du trône de Dieu, & comparoitre devant sa face ?

R. Nous en approchons avec assurance, parce que c'est un trône de grace & de misericorde, & que la face de Dieu est apaisée envers nous par nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a été fait de par Dieu, sagesse, justice, sanctification & redemption, *1. Cor. 1.*

D. Quelles sont les bonnes œuvres ?

R. Ce ne sont pas celles que les hommes inventent d'eux-mêmes, quelque bonne intention qu'ils puissent avoir ; mais seulement celles que Dieu nous commande, & qui sont conformes à sa sainte Parole. C'est pourquoi nôtre Seigneur Jesus-Christ dit, que ceux-la honorent Dieu en vain, qui enseignent des doctrines qui ne sont que des commandemens d'hommes, *Matth. 15.* *D.* Et

D. Et quelles sont les mauvaises œuvres ?

R. Toutes celles qui ne sont point conformes à ses divins Commandemens. C'est pourquoi le Profète nous renvoie à la Loi & au Témoignage, *Esaje, 8.*

De la Loy de Dieu.

D. Quelle est donc la règle à laquelle il nous faut examiner, tant les bonnes que les mauvaises œuvres ?

R. C'est la Loi de Dieu.

D. Combien y a-t-il de sortes de Loi ?

R. Il y en a trois, la Loi Politique ou judiciaire ? La Loi cermonielle, & la Loi morale.

D. Qu'est-ce que la Loi politique ?

R. Celle qui contient les ordonnances que Dieu avoit faites, pour le gouvernement civil du peuple d'Israël.

D. Qu'est-ce que la Loi ceremonielle ?

R. Celle que Dieu avoit donnée, pour régler les œuvres exterieures de son service.

D. Et qu'est-ce que la loi morale ?

R. Celle qui dirige nos mœurs & qui doit être le patron & le modele de nôtre vie.

D. Sommes-nous obligez à garder la Loi politique ?

R. Non pas quant aux ordonnances particulieres, & à plusieurs circonstances qui regardoient l'état de la Republique d'Israël, mais quant au fond & à l'essence, elle apprend à tous les Legislateurs de la terre, en quoi consiste la vraye justice & la vraye équité.

D. Devons-nous observer la Loi ceremonielle ?

D

R. Nui-

R. Nullement ; Car nôtre Seigneur Jesus-Christ en mourant , a déchiré le voile des ceremonies Judaïques ; & comme en parle l'Apôtre au 2. des Coloss. *Il a éfacé l'obligation qui étoit contre nous , laquelle consistoit en ordonnances , & nous étoit contraire , & l'a entierement abolie , l'ayant fichée en la Croix.*

D. Sommes-nous sujets à la Loi morale ?

R. Nous ne sommes point sujets aux maledictions qu'elle foudroie contre ceux qui n'accomplissent pas parfaitement ce quelle ordonne & nous ne lui devons point rendre d'obeissance servile ; car Jesus-Christ nous a rachetez de la malediction de la Loi , quand il a été fait malediction pour nous *Galates 3.* Mais nous lui devons une obeissance filiale. Et parce que c'est la règle de toute justice & droiture , il faut que tout le temps de nôtre vie nous nous étudions a faire les choses qu'elle nous prescrit.

D. Où trouvons-nous cette Loi Morale , qui est la règle & le modèle éternel de nôtre vie ?

R. C'est au Décalogue , que l'on appelle par excellence. *LES COMMANDEMENS DE DIEU.*

Que signifie le mot *Décalogue* ?

R. C'est à dire , *dix paroles* , parce que la Loi de Dieu est comprise en dix Commandemens.

D. A qui est-ce que Dieu a donné cette Loi ?

R. Il l'a donnée au peuple d'Israël par le ministère de Moÿse : mais elle regarde tous les hommes du monde, Car c'est la même Loi que Dieu avoit gravé en leur cœur, lors qu'il les créa à son image & à sa ressemblance.

D. En

D. En quel tems est-ce que Dieu l'a donnée ?

R. Deux-mille quatre cent d'années apres la création du Monde. Cinqante jours après la sortie des Enfans d'Israël hors d'Egypte.

D. Où est-ce qu'il l'a donnée ?

R. En la montagne de Sinai.

D. En quelle maniere l'a-t-il donnée ?

R. Avec des marques de sa Toute puissance, au milieu des foudres & des flammes, la montagne étant toute en feu & tremblante.

D. Pourquoi est-ce que Dieu a donné cette Loi avec tant de gloire & de majesté ?

R. Afin que l'on sache que ce n'est pas Moise mais Dieu lui-même qui en est l'Auteur, & qui a les armes toutes prêtes pour en vanger le mépris & la désobéissance.

D. Combien y a-t-il de Parties en cette Loi ?

R. Dieu lui-même l'a écrite en deux Tables, dont l'une contient quatre Commandemens, & l'autre six.

D. De quoi traite la premiere Table ?

R. Des choses qui regardent immédiatement le service de Dieu.

D. Et que contient la seconde Table ?

R. Les devoirs que nous sommes obligé de rendre à nos prochains.

DES DIX COMMANDEMENS.

De la Preface.

D. N'Y a-t-il rien qui précède les Commandemens de Dieu ?

D 2

R. La

R. La Preface contenuë en ces paroles. *Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré hors du pais d'Egypte de la maison de servitude.*

D. Quest - ce qu'il y a à considerer en cette Preface ?

R. Les trois raisons que Dieu employe, pour obliger son peuple à l'écouter avec respect. La premiere est prise de son Essence-même. *Il est l'Eternell.* La seconde est prise de son Alliance. *Il est leur Dieu.* Et la troisiëme est prise de ses bienfaits, *Il les a retiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude.*

D. Mais cela nous appartient-il, veu que nous ne sommes pas Juifs, & que nous n'avons pas été serfs en Egypte ?

R. Nous ne sommes pas Juifs, selon la chair. Mais en égard à l'Esprit, nous sommes l'Israël de Dieu, tous ceux qui ont la foi d'Abraham sont enfans d'Abraham. *Gal. 3.* Joint que nous avons été délivrez de la tyranie du Pharaon spirituel qui est le Diable, & de la servitude du peché de la mort, & des enfers.

Du Premier Commandement.

D. Dites le premier ecommandement ?

R. Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face.

D. Puis qu'il n'y a point d'autre Dieu que le grand Dieu vivant, qui a créé le Ciel & la terre, comment faut il entendre ces paroles, *Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face ;*

R. Il n'y a qu'un seul Dieu, & il n'y en peut avoir plusieurs, en éfet, & selon la verité. Mais selon la fole opinion des hommes, & leur imagination

tion extra vagante, il y peut avoir une infinité de Dieux. C'est ce qu'enseigne l'Apôtre St. Paul en la I. aux Corinth. chap. 8. *Bien qu'il y en ait plusieurs qui soient apellez Dieux, soit au Ciel, soit en la terre, (comme il y a plusieurs Dieux, & plusieurs Seigneurs) toutefois nous n'avons qu'un seul Dieu, qui est le Père, auquel sont toutes choses & nous en lui, & un seul Seigneur Jesus-Christ, par lequel sont toutes choses, & nous par lui.*

D. Qu'est-ce donc que Dieu défend en ce commandement ?

R. Il nous défend d'adorer autre que lui, & de mettre nôtre confiance aux créatures, Matt. 4. Jeremie 17,

D. Pourquoi dit-il devant ma face ?

R. Pour nous aprendre, que ce peché est d'autant plus abominable, qu'il est commis devant ses yeuz, & pour faire craindre sa juste colére & sa vengeance.

D. Mais puis que lors que Dieu, défend une chose, il commande celle qui lui est oposée, qu'est-ce que Dieu nous commande ici ?

R. Que nous mettions nôtre fiance en lui seul, que nous l'aimions souverainement, que nous l'invoquions avec une sainte ardeur, que nous le craignons sur toutes choses, & que nous prenions tout nôtre plaisir à faire sa volonté.

Du deuzieme Commandement.

D. Dites le deuzième Commandement ?

R. Tu ne feras image taillée, ni ressemblance aucune des choses qui sont là haut aux Cieux, ni ci bas en la terre, ni aux eaux qui sont sous la

terre. Tu ne te prosternerás point devant elles, & ne les serviras point : Car je suis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort, qui est jaloux, punissant l'iniquité des peres sur les enfans, en la troisiéme & en la quatriéme generation de ceux qui me haïssent, & faisant misericorde en mille generations à ceux qui m'aiment, & à ceux qui gardent mes commandemens.

D. N'est-ce pas ici un même commandement avec celui qui précède ?

R. Nullement : car au précédent Dieu nous apprend, qui est celui que nous devons adorer & servir, & en celui-ci il nous enseigne, comment nous le devons adorer & le servir.

D. Ceux de l'Eglise Romaine nous blâment de ce que nous aprenons à dire, *Tu ne te feras aucune image taillée,* & soutiennent qu'il faut dire, *Tu ne te feras aucune Idole taillée.* Que dites vous à cela ?

R. Je dis qu'ils sont très mal fondez, & qu'ils se contredisent eux-mêmes. Car il y a en la Bible Françoisé de Louvain au chap. 5. du Deuteronomie, *Tu ne te feras aucune representation taillée, & image, taillée,* c'est une même chose, au 2. de l'Exode & au 5. du Deuteronomie, vous trouverez ces mots. *Tu ne feras pour toi aucune image taillée.* Dans de nouvelles Heures imprimées à Paris avec approbation & privilege, vous trouverez aussi, *Vous ne vous ferez point d'Idole, ni d'image taillée.* Enfin la Bible Latine, qui a été déclarée Canonique au Concile de Trente, porte formellement, *Tu ne feras aucun ouvrage de Sculpteur.*

D. Avons-nous grand intérêt que l'on dise, *Tu ne te feras aucune image taillée,* ou bien, *Tu ne te feras aucune idole taillée ?*

R. Nous

R. Nous n'y avons point d'autre intérêt que celui de la vérité. Car soit qu'il y ait *Image* ou *Idole*, il n'importe, veu que la Loi de Dieu ajoute *ni similitude quelconque de tout ce qui est la-haut aux Cieux, ni ici bas en la Terre, ni aux eaux qui sont sous la Terre.* Or les images de l'Eglise Romaine sont des similitudes des choses qui sont au Ciel & en la Terre, & par consequent elles sont défenduës par la Loy de Dieu.

D. Mais défend-il généralement toutes sortes d'images ?

R. Il y a deux sortes d'images ; les unes se font pour représenter le Createur & les autres, pour être les éfigies des créatures. Celles du Createur sont absolument défenduës.

D. Quelle preuve en avez-vous ?

R. Il est impossible d'en avoir une plus claire ni plus convaincante, que celle du 4^e chapitre du Deuteronomie. *Vous prendrez donc bien garde sur vos ames : (car vous n'avez vñ aucune ressemblance, au jour que l'Éternel vôtre Dieu a parlé à vous en Horeb, du milieu du feu) de peur que vous ne vous corrompiez, & ne vous fassiez quelque Image taillée ou ressemblance, qui vous représente chose quelconque qui soit effigie de mâle ou de femelle.* Et en Esaïe chap. 40. *A qui donc ferez-vous ressembler le Dieu fort ; Et quelle ressemblance lui approprierez-vous ; C'est pourquoi Dieu met entre les plus grands pechés des anciens Payens, d'avoir changé la gloire de Dieu incorruptible à la ressemblance & à l'image de l'homme corruptible, & des oiseaux, & des bêtes à quatre pieds, & des reptiles, Aux Rom. chap. 1.*

D Que dites-vous des Images qui se font pour représenter les creatures?

R. Les images des créatures ont deux sortes d'usage : l'un est politique & civil, l'autre est sacré & religieux. L'usage civil des Images n'est point défendu, & l'on en peut avoir pour servir d'ornement, & de memoriaux : mais Dieu ne veut point qu'on les employe à son service : & c'est à cet égard qu'il dit, *Tu ne te feras aucune Image taillée, &c.*

D. Mais Dieu n'avoit-il pas commandé à Moïse de faire deux Cherubins d'or & de les mettre sur le Propitiatoire ?

R. Celui qui fait la Loi est par dessus la Loi. Dieu ne dit pas, *Moy qui suis vôtre Dieu & vôtre seigneur ne fera jamais aucune image* : mais il dit, *Tu ne t'en feras point*, à sçavoir, *de ta tête & de ton inventiou*. De plus ces Cherubins étoient seulement des figures symboliques de la vertu & de l'office des Anges, & ils n'étoient pas exposés à la veüe du peuple. De sorte qu'il n'y avoit aucun danger d'idolatrie.

D Moïse ne fit-il pas un serpent d'airain qu'il éleva au-dessert ? *Nomb. 2.*

R. Oûi ; Mais il ne le fit pas de soi-même. Dieu le lui avoit expressement commandé. Il n'éleva pas ce serpent-là pour le faire adorer ; mais simplement pour le faire regarder. Et lorsque les enfans d'Israël idolatrèrent apres, & qu'ils lui firent des encensemens, le Roi Exechias le brasa, & dit que ce n'étoit qu'un morceau de cuivre 2. *Rois. 1.*

D. Mais

D. Mais si nous nous rencontrions avec ceux qui vénèrent les Images , ferions-nous mal , pour avoir la paix avec eux , de nous accomoder à leur service ?

R. Oui tres-assurément. Car Dieu ne défend pas seulement de faire des Images , pour les employer à son service , mais , en cas qu'il y en ait de faites , il nous défend de nous prosterner devant elles & de les servir.

D. Ceux de l'Eglise Romaine péchent-ils contre cette divine ordonnance ?

R. Oui, tout visiblement. Car ils mettent dans leurs Temples toutes sortes d'images ; ils les élèvent sur leurs Autels , & leur rendent l'honneur que Dieu défend, ils leur ôtent le chapeau ; ils leur font la reverance, ils les baisent, & se mettent à genoux devant elles. Cela est directement contre les paroles formelles de cette Loi *Tu ne te prosterneras point devant elles.* De plus, ils les habillent, ils les couronnent de fleurs, ils leur alument des chandelles , ils leur font fumer de l'encens, ils les portent sur leurs épaules en procession ; & vont vers elles en pelerinage. Tout cela êt contre ce qui est dit , *Tu ne les serviras point.*

D. Pourquoi est-ce que Dieu s'appelle jaloux ?

R. Ce n'est pas qu'a parler proprement, il ait cette passion de jalousie qui travaille les hommes ; Mais par-là il nous veut apprendre. Premièrement, qu'il nous aime ardemment. Secondement, qu'il ne peut souffrir de compagnon, ni que l'on donne sa gloire à un autre : En troisième lieu, qu'il punira rigoureusement tous les idolatres.

D. Pourquoi est-ce que dans la menace de ses punitions, il ne fait mention que de trois ou quatre generations, & qu'il étend la promesse de grace & de misericorde jusques à mille generations ?

R. Pour nous montrer qu'il est plus enclin à faire grace qu'à exercer vengeance. De sorte qu'on lui peut appliquer le dire de Saint Jaques, que la *misericorde se glorifie au dessus de la condamnation.*

D. Mais dieu punit-il tous les enfans des méchans ?

R. Si les enfans des méchans cheminent dans le train de leurs Pères, Dieu les punira au double, à cause de la vie criminelle de leurs predecesseurs ; Mais s'ils se repentent & qu'ils vivent en la crainte de Dieu, les pechés de leurs Pères ne leur seront point imputés : *Car le père ne porte point l'iniquité de l'enfant, & l'enfant ne porte point l'iniquité du père, Mais l'ame qui aura peché sera celle qui mourra.* En Ezechiel chap. 18.

D. Et Dieu répand-il ses graces sur tous les enfans des vrais Fideles ?

R. Ouy, sur tous ceux qui imitent la pieté de leurs pères. Ils sont benis au double de toutes sortes de benedictions. Mais quant à ceux qui s'en détournent & qui s'adonnent à mal faire, ils attirent la colére de Dieu & sa juste vengeance.

D. Direz-vous bien quel est le but de ce deuzième commandement, & ce que Dieu y requiert de nous ?

R. Cela même que nôtre Seigneur Jesus-Christ nous enseigne au chap. 4. de son Evangile selon St. Jean. Que le Père demande de vrais adorateurs qui l'adorent en esprit & verité. Dieu est Esprit,

Esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & en verité.

Du troisieme Commandement.

D. Dites le troisieme Commandement ?

R. Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain, car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son Nom en vain.

D. Quentendez-vous par le Nom de Dieu ?

R. Par le Nom de Dieu, j'entens Dieu lui-même & sa sainte Parole. comme aussi tous les noms qui signifient son essence ou ses qualitez, & generalement toutes les choses qui regardent son service.

D. Q'uest-ce que prendre le Nom de Dieu, en vain ?

R. C'est en abuser en chose de neant : En parler sans respect, L'employer en mensonges, en blasphemes, ou en juremens vains & temeraires.

D. Jurer, est ce prendre le Nom de Dieu en vain ?

R. Non pas toujours, mais seulement, lors que l'on jure sans une juste occasion.

D. Est-il donc permis de jurer ?

R. Oui, Lors que nous y sommes appelez legitiment : car Dieu lui-même nous l'apprend ainsi. Et nous avons l'exemple de Jesus-Christ nôtre Seigneur & de ses bien-heureux Apôtres.

D. Au Nom de qui faut-il jurer ?

R. Au Nom de Dieu selon quil nous l'enseigne lui même au Deuteronome chap. 6. *Tu craindras l'Eternel, & le serviras, & jureras par son Nom.*

D. N'est

D. N'est il pas permis de jurer par les créatures ? comme ceux de l'Eglise Romaine, qui jurent par les Reliques ?

R. Non. Car C'est mettre les créatures en la place du Créateur : comme si elles connoissoient nos cœurs & la verité de nos paroles : Et comme si c'étoit à elles de prendre la vengeance de nos mensonges.

D. Et comment prouvéz-vous qu'il n'est pas permis de jurer par aucune créature ?

R. Par les paroles formelles de Dieu-même au 5, chap. de Jeremie. *Comment te pardonnerois je en cela ? Tes fils m'ont abandonné, & jurent par ceux qui ne sont point Dieux.*

D. Dequoi est-il permis de jurer ?

R. De choses graves & serieuses, & qui importent à la gloire de Dieu, & à l'édification du prochain.

D. Quand est-il nécessaire de jurer ?

R. Lors qu'il nous est commandé par le Magistrat : Ou lors que cela est requis, pour mettre la paix & la concorde entre nos prochains, selon le dire de l'Apotre aux Ebreux chapitre 6. *que le serment est la fin de tout différent.*

D. N'est il pas permis, en jurant, d'user d'équivoques & de réservations mentales ?

R. Nullement. Car Dieu hait le cœur double & les fausses lèvres : Et à tous les menteurs est réservé l'étang ardent de soufre & de feu, qui est la mort seconde. *Apoc. 21.*

Que signifient ces paroles, que *Dieu ne tiendra point pour innocent celui qui prendra son Nom en vain ?*

R. C'est

R. C'est à dire, qu'il punira rigoureusement, & en ce siècle, par des châtimens exemplaires, & en celui qui est à venir : par des supplices éternels.

D. Mais puis qu'il y a une menace generale contre tous les transgresseurs de la Loi de Dieu, pourquoy est ce qu'il y en a ici une particuliere ?

R. C'est pour nous apprendre combien Dieu a en horreur la Profanation de son saint Nom. Et qu'il n'y a point de gens qu'il punisse plus rigoureusement que les profanes & les blasphemateurs.

D. Quel est donc le but du commandement ?

R. C'est de diriger nôtre langue au service de Dieu : Et de nous aprendre à ne parler jamais de Dieu, de sa sagesse, & des effets de sa Toute-puissance, que nôtre cœur ne soit vivement touché du respect que nous devons à une si haute & si glorieuse Divinité.

Du quatrième Commandement.

D. Recitez le quatrième Commandement ?

R. Souvien-toi du jour du repos, afin que tu le sanctifies. Tu travailleras, six jours, & feras toute ton œuvre. Mais le septième jour est le repos de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni ton étranger qui est dans tes portes ; Car l'Eternel a fait en six jours, les Cieux, & la Terre, & la Mer, & tout ce qui est en eux, & s'est reposé, le septième jour : C'est pourquoi l'Eternel a benì le jour du repos & l'a sanctifié.

D. Pour-

D. Pourquoi est-ce que Dieu employe cette façon de parler. *Souvien-toi ?*

R. C'est pour nous aprendre , que ce commandement est de grande importance. Et qu'il n'y a rien de plus ordinaire à l'homme, que d'oublier ce que Dieu lui commande.

D. Dequ. l jout est-il ici parlé ?

R. Du septième jour de la semaine , que nous appellons *Samedi*.

D. Pourquoi est-ce que Dieu l'appelle un *jour de repos ?*

R. Parce qu'il vouloit ; qu'en ce jour , chacun cessat le travail de sa vocation ordinaire , pour vaquer à son service.

D. Comment est-ce que l'on sanctifie le jour du repos ?

R. En invocant le Nom de Dieu , en lisant & méditant sa Parole , en assistant , avec dévotion , aux assemblées des Saints , & en s'exerçant aux œuvres de charité & de beneficence

D. Le commandement de sanctifier le setième jour , est-il politique , ceremoniel , ou moral ?

R. Il y a quelque chose de politique , quelque chose de ceremoniel , & quelque chose de moral.

D. Qu'est ce qu'il y a de politique ?

R. Ce que Dieu ordonne aux maîtres de laisser reposer , ce jour-là , leurs serviteurs & leurs servantes , & même leurs bêtes.

D. Qu'est ce qu'il y a de ceremoniel ?

R. Premièrement , la sanctification prise du septième jour de la semaine. Sécondement , l'observation rigoureuse de n'y faire aucune œuvre
cor-

corporelle : Et en troisiéme lieu , que ce repos corporel est la figure & l'image du repos spirituel de nos ames , & du repos celeste ou nous nous reposerons , pour jamais , de tous nos travaux.

D. Qu'est-ce qu'il a de moral ?

R. Qu'il y ait un certain jour destiné au service public de la Divinité.

D. Ce commandement appartient-il aux Chrétiens ?

R. Ouy, en ce qu'il y a de moral. Il faut donc qu'il y ait des Pasteurs & un saint ordre établi en l'Eglise : Et que les Fidèles s'assemblent , pour glorifier Dieu d'un même accord , pour ouïr la predication de sa Parole , pour participer a les Sacremens , & pour faire les œuvres de miséricorde. C'est pourquoi il nous est défendu de délaisser nos mutuelles assemblées. *Ebr. 10.*

D. Quel jour est-ce qui est maintenant destiné à ces exercices publics de dévotion & de piété ?

R. C'est le premier jour de la semaine , que nous apelons *le Dimanche* , c'est à dite , *le jour du Seigneur*.

D. Pourquoi est-ce que le jour du repos a été changé du Samedi au Dimanche ?

R. Afin de distinguer les Chrétiens d'avec les Juifs. Et Principalement , c'est a cause , qu'en ce jour-là ? Nôtre Seigneur Jesus-Christ est ressuscité des morts ; & qu'il a achevé l'œuvre de nôtre redemption ?

D. Qui est-ce qui a fait ce changement ?

R. Les bien heureux Apôtres du Seigneur Jesus , ou plutôt le Saint Esprit qui les inspiroit.

D. Où

D. Où est-ce qu'il est parlé de l'abolition du Sabbat ?

R. Au chap. 2. de l'Épître de Saint Paul aux Colossiens. *Que nul ne vous condamne en manger ou en boire, ou distinction d'un jour de fête, ou de nouvelle Lune ou de Sabbat.*

D. Et où est-ce qu'il est fait mention du Dimanche ?

R. Au 20. chapitre du livre des Actes, & au 16. de la première Épître aux Corinthiens, il est parlé du premier jour de la semaine auquel les Fidèles s'assembloient, pour participer aux exercices de piété. Et c'est en ce jour-là que Jésus-Christ est apparu, par deux fois, à ses Apôtres, après sa résurrection ; Comme il écrit au chapitre 2. de son Évangile selon S. Jean,

D. Mais le mot-même de *Dimanche* se trouve-t-il en l'Écriture ?

R. Il se trouve au premier chapitre de l'Apocalypse, où Saint Jean dit, *Je fus ravi en esprit, un jour de Dimanche.*

D. Pourquoi est-ce que Dieu se propose ici en exemple ?

R. Pour rendre, le commandement plus vénérable & pour nous obliger à y obéir d'autant plus religieusement.

D. Dieu veut-il être imité en toutes choses ?

R. Non : mais en celles-là seulement où il se propose en exemple ; Car il y a des choses qu'il ne nous commande pas d'imiter, comme les effets de sa toute-puissance : mais il veut que nous imitions ses vertus, & ses perfections. Que nous soyons miséricordieux, comme il est miséricordieux. Et que nous soyons saints, comme il est saint.

saint, Enfin il veut que nous imitions & son travail & son repos

D. Pourquoi est-ce que Dieu a employé six jours à faire le Ciel & la Terre ?

R. Il pouvoit les créer en un moment : mais il a employé six jours : afin que nous meditation^s distinctement, & par ordre, les œuvres de la création du Monde, & que nous apprenions à ne rien faire precipitamment & avec confusion,

D. Qu'est ce que le repos de Dieu ?

R. Ce n'est pas que Dieu ait eu besoin de reprendre ses forces : car il agit toujours sans peine & sans lassitude. Mais c'est que le septième jour il cessa de mettre la main à la création de l'univers.

D. Comment est-ce que Dieu sanctifia ce jour-là ?

R. En le dédiant & le consacrant à son service : Et en contemplant lui même les admirables beautez de l'ouvrage de ses mains.

D. Que dites-vous de ceux qui veulent passer leur vie, sans rien faire ?

R. Ce que dit S. Paul en sa seconde aux Theff. chap. 3. *Que celui qui ne travaille point, ne mange point aussi.* Celui qui ne veut point imiter Dieu en son travail, n'aura point de part en son repos,

D. Que croyes-vous des fêtes de l'Eglise Romaine ?

R. Que c'est un joug que nôtre Seigneur Jesus-Christ n'a point imposé : Qu'elles sont directement contre la permission que Dieu nous donne ici, de travailler six jours de la semaine ; Et contre ce que dit l'Apotre, *Que nul ne vous condamne*

damne en manger & en boire, ou en distinction de jour de fête. Aux Coloff. chap. 2.

D. Que sera-ce de ceux qui au lieu de sanctifier le Dimanche, & de le consacrer au service de Dieu, le passent en jeux, en débauches, & en insolences ?

R. Dieu les punira comme des profanes & des violateurs de ses Sabats.

D. Et que doivent esperer ceux qui observent religieusement le jour du repos : & qui comme en parle le Prophète, appellent des Sabats, leurs delices, Esaj. 58.

R. Ils iront de Sabat, en Sabat, jusques à ce qu'ils aillent se prosterner devant la face de Dieu & qu'ils entrent dans la joye, & dans le repos éternel, qui leur est préparé dès la fondation du Monde, Esaje 66.

Du cinquième commandement.

D. Qu'entendez-vous par le Père & la mère, que Dieu nous commande d'honorer ?

R. Non seulement ceux qui nous ont engendrés & mis au Monde, mais nos Rois & nos Princes, nos Gouverneurs, nos Magistrats, nos Tuteurs, nos Pasteurs, nos Maîtres, nos Precepteurs & generalement tous nos Superieurs.

D. Comment les faut-il honorer ?

R. Non seulement nous les devons avoir en une singulière estime ; mais aussi leur témoigner nôtre respect, par nos paroles, par nos gestes, & par nos actions : les aimer cordialement, crainte de les ofenser, obéir à leurs commandemens. Et s'ils sont en quelque necessité, les assister de tout nôtre pouvoir.

D. Mais

D. Mais faut il rendre cet honneur là à tous nos Superieurs sans aucune exception ?

R. Ouy à tous , non seulement aux bons & aux équitables , mais aussi aux facheux *I. Pierre 2.* Il faut être sujet , non seulement pour l'ire , mais aussi pour la conscience. *Romains 13.*

D. Leur faut il obéir en toutes choses ?

R. Ouy , en toutes celles où Dieu n'est point offensé : Comme nous l'enseigne l'Apôtre Saint Paul au 6. des Ephesiens & au 3. des Colossiens. *Enfans obéissez à vos Pères & à vos Mères , en toutes choses , au Seigneur , car cela est juste.*

D. Si nos superieurs nous commandent des choses qui soient contre la Loi de Dieu & contre les régles de son service, comme d'embrasser une fausse Religion , ou de commetre quelque acte d'idolatrie, de tuer , ou de dérober , & autres choses semblables, en ce cas là leur faut il obéir ?

R. Nullement : mais à l'imitation des Apôtres du Seigneur Jesus, il leur faut dire, en toute humilité. *Jugez , s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, Actes 4. & 5.*

D. Mais, si à faute de leur obéir, nous sommes persecutez ?

R. Bien-heureux sont ceux qui sont persecutez pour justice : car le Royaume des Cieux est à eux : *Matth. 5.*

D. Pourquoi est ce que Dieu ajoute. *Afin que ses jours soient proiongez sur la Terre ?*

R. Parce que les Pères & les Mères portent son image d'une façon particuliere , Dieu veut que nous les honorions , pat dessus toutes les

sonnes qui sont au Monde ; Et pour nous inciter à ce dévoir , il nous fait cette promesse.

D. Que signifie ce mot de *prolonger*, quand Dieu dit, *afin que ses jours soient prolongez sur la terre ?*

R. Ce n'est pas à dire , que nos jours seront plus longs qu'ils ne doivent être ; Car ils sont determinez. Dieu a prescrit nos limites, & nous ne passerons pas outre. *Joh. 14.* Mais c'est à dire, que bien nous sera && que nous serons de longue vie sur la terre , comme l'expose Saint Paul *au chap. 6. des Ephesiens.*

D. De quelle Terre est-ce que Dieu parle icy ?

R. C'est particulièrement de la Terre de *Canaan*, que Dieu donna aux enfans d'Israel.

D. Cette promesse, de vivre long tems sur la Terre, regarde t-elle particulièrement les Juifs, ou si elle appartient en general à tous les Fideles ?

R. Elle regarde particulièrement les Juifs, parce que la Terre de *Canaan* étoit la figure de l'héritage celeste ; & qu'une vie longue & heureuse en cette Terre-là, étoit l'image de la felicité éternelle, de laquelle nous jouirons dans le Paradis ; Mais elle appartient aussi à tous les Fideles : Car la terre est au Seigneur, & ce qui est contenu en elle. Et en tout lieu les cheveux blancs sont une couronne honorable. Elle se trouvera en la voye de Justice, *1. Cor. 10. Prov. 6.*

D. Dieu donne t-il une longue vie a tous les enfans qui honorent leurs Pères & leurs Mères ;

R. Il y en a plusieurs envers lesquels Dieu accomplit cette promesse à la lettre , & qu'il benit de

de ses plus précieuses bénédictions. Mais aussi il y a des enfans très-obéissans à leurs Pères & à leurs Mères, & en qui l'on voit des semences de grande piété, desquels Dieu a abrégé les jours.

D. Comment est-ce que Dieu accomplit sa promesse envers les enfans qu'il retire si tôt du Monde ?

R. Toutes les promesses temporelles doivent être entendues conditionnellement, entant que Dieu le juge expedient pour sa gloire & pour nôtre salut, & Dieu retirant ces enfans-là, du monde, les reçoit en sa Gloire : Car Jesus-Christ nous enseigne, que le Royaume des Cieux leur appartient, *Matth. 19.*

Du sixième Commandement.

D. Qu'est-ce que Dieu défend au sixième Commandement ;

R. Non seulement le meurtre qui se fait de propos délibéré : mais tous les achéminemens à répandre le sang, comme de battre, de fraper, de quereller, & d'injurier son prochain. Il défend aussi les haines & les animositez : car quiconque hait son frere, il est meurtrier, *1. Jean. 3.*

D. Le Prince & le Magistrat qui fait mourir des criminels, doit il être mis au rang des meurtriers ;

R. Nullement. Car il ne porte point l'épée, sans cause. Il est serviteur de Dieu, ordonné, pour faire justice, en ire de celui qui fait mal. *Rom. 12.*

D. Ceux qui portent les armes, & qui répandent le sang en une juste guerre, péchent-ils contre ce Commandement ;

R. Non : Car Dieu lui même s'appelle le Dieu

des armées : Et lors que les soldats demandèrent à S. Jean Bâliste. *Que ferons nous ?* Il ne leur dit pas, mettez bas les armes, & n'alez plus a la guerre Mais. *N'usez point de concussion & ne circonvenez personne : mais contentez-vous de vos gages.*

D. Vous avez dit ce que Dieu défend ici, mais qu'est ce qu'il nous commande ?

R. Que nous conservions, de tout nôtre pouvoir, la vie de nôtre prochain, & que nous ne l'abandonions point en sa nécessité : car celui qui aura des biens de ce monde, & qui verra son frere avoir nécessité, & lui fermera ses entrailles, comment est ce que la charité de Dieu demeure en lui ? *1. Jean. 3.*

Du septième Commandement.

D. Qu'est-ce que Dieu défend au septième Commandement ?

R. Non seulement les paillardises, les adultères & toutes les souillures de la chair : Mais aussi tous les acheminemens à de telles ordures, comme sont la gourmandise, l'yvrognerie, les paroles impudiques, les gestes mal-honnêtes, les tableaux dissolus, & les regards lascifs. Car quiconque regarde une femme pour la convoiter, il a déjà commis adultère avec elle en son cœur. *Matth. 5.*

D. Et qu'est-ce que Dieu nous y recommande ?

R. Que nous soyons chastes en nos pensées, en nos paroles, & en nos actions : Et comme en parle S. Pau' au 2. de la 1. aux Thessaloniens. *Que chacun de nous possède son vaisseau en sanctification & en honneur.*

Du

Du huitième Commandement.

D. Qu'est ce que Dieu nous défend au huitième Commandement ?

R. Non seulement le vol, & le larcin, mais en general tous les moyens illicites de s'enrichir, & de s'emparer du bien d'autrui, soit par fraude ou par usure, soit par force, & par violence.

D. Et qu'est-ce que Dieu nous y recommande ?

R. De n'avoir rien qui ne soit bien aquis : Et de conserver le bien de nôtre prochain, comme le nôtre même.

Du neuvième Commandement.

D. Qu'est-ce que Dieu défend au neuvième Commandement ?

R. Non seulement le faux témoignage que l'on rend devant le Magistrat, au dommage & à la ruine du prochain : mais en general toute sorte de calomnie & de médifance.

D. Quelle difference mettez-vous entre la calomnie

R. C'est une calomnie, lors que l'on invente quelque chose contre la reputation du prochain & qu'on lève de faux bruits contre lui. *Exod. 23.*

D. Et qu'est-ce que la simple médifance ?

R. Lors que la chose que l'on raporte est véritable : mais qu'au lieu de la dire à celui qui en est coupable, afin qu'il s'en corrige ; ou à ses Supérieurs, afin qu'ils y pourvoient, on en fait son entretien particulier, contre ce qui est dit au 17. du Levitique. *Tu n'iras point détractant parmi ton peuple. Tu reprendras soigneusement ton prochain, & ne souffriras point de peché en luy.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous recommande ici ?

R. Qu'au lieu de preter à la médifance nos bouches ou nos oreilles, nous confervions, de tout nôtre pouvoir, la bonne renommée de nôtre prochain, & que nôtre charité en couvre les défauts.

Du dixième Commandement.

D. Quel est le sens du dixième commandement ?

R. Que nous acquiescions à la Providence de Dieu ; & la dispensation qu'il fait de ses graces. Que nôtre œil ne soit point malin de ce qu'il est bon ; Que nous ne foyons point envieux, & ne fouhaitions point les biens qu'il fait aux autres, étans contens de nôtre condition, suivant ce que dit l'Apôtre au 13. des Hebreux. *Que vos mœurs soyent sans avarice, étans contens de ce que vous possédez, presentement, car lui-même a dit, Je ne te délaisserai point, & ne t'abandonnerai point.*

D. Toute sorte de convoitise est-elle défendue de Dieu ?

R. La convoitise est d'elle-même indifferente, & elle devient bonne ou mauvaise, selon l'objet qu'elle embrasse. C'est pourquoi l'Apôtre nous exhorte à être convoiteux des dons spirituels, *1. Corint. 12. 14.*

D. Et la convoitise des choses que Dieu nous défend, est-elle peché ?

R. Ouy, tres-assurement ; car tout ce qui est contre la Loi de Dieu est peché, *1. Jean. 3.* Et S. Paul, plusieurs fois l'appelle peché. *Aux Rom. chap. 7.*

Du Sommaire de la Première Table.

D. Quel est le sommaire de la Première Table ?

R. Que nous aimons Dieu souverainement , & que nous le servions de toutes nos forces. Que nous n'aimions rien qu'en lui & pour l'amour de lui : Et même que nous ayons en haine tout ce qui s'oppose à l'amour & à l'obéissance que nous lui devons.

Du Sommaire de la Seconde Table.

D. Quel est le sommaire de la Seconde Table ?

R. Que nôtre charité soit sans feintise. *Rom. 12.* que nous ne fassions point à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fit, & que nous lui fassions toutes les choses que nous voudrions que l'on nous fit : Car c'est là Loi & les Prophètes.

Fin de la seconde Partie.

TROISIEME PARTIE.

De la Prière.

D. Quelles sont les œuvres auxquelles le Fidèle se doit principalement exerer durant le temps de ce pelerinage terrien ?

R. Au regard du prochain , c'est la beneficence : Car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices. *Ebr. 13.* Et au regard de Dieu , c'est la Prière : Car quiconque invoque le Nom du Seigneur sera sauvé, *en Joel chap. 2.*

D. Pourquoi adressez-vous vos prières à Dieu ?

R. Parce que Dieu nous l'a commandé & qu'il promet de nous exaucer *Invoque moi, dit-il, au jour*